

Section voile au collège : rentrée 2024/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2016, le collège a obtenu l'ouverture d'une section sportive voile. Cela renforce le projet d'établissement qui s'ouvre largement sur les activités nautiques dans le cadre privilégié de Perros-Guirec. Elle permet d'obtenir de très bonnes compétences nautiques, sur plusieurs supports, afin de pouvoir cheminer dans un parcours visant à devenir aide-moniteur puis moniteur en centre nautique notamment.

Les modalités pratiques :

En plus de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, les collégiens bénéficient de 3 h supplémentaires de voile, pratique et théorie. Les séances de voile ont lieu le jeudi pour les 4^{ème} et 3^{ème} et le vendredi pour les 6^{ème} et 5^{ème} de 13h30 à 16h30. L'emploi du temps est assez chargé et l'élève doit pouvoir concilier sa pratique sportive avec le travail scolaire. L'inscription en classe voile ne permet pas l'accès aux options breton (dès la 6^{ème}) ou latin à partir de la 5^{ème}.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'activité se déroule toute l'année avec une interruption en janvier et février. Lorsque les conditions météo ne permettent pas de sorties en mer, des cours théoriques sont dispensés. Ils sont nécessaires et l'élève doit savoir que s'inscrire à l'activité voile ne signifie pas que la seule pratique sur l'eau. Les élèves sont transportés par le minibus du centre nautique : aller et retour.

Par ailleurs, la section sportive permet aussi le passage d'un test de jeune arbitre voile UNSS. Des équipages peuvent participer au championnat UNSS départemental et/ou régional (1 à 2 sorties supplémentaires).

La classe voile fait partie du cursus pédagogique de l'élève. Un suivi scolaire et sportif est assuré conjointement par le collège (la professeure référente Madame Le Gall en tant que professeure d'EPS, et un membre de la direction, le principal du collège) et par le centre nautique (Monsieur Le Menn en tant que Directeur du centre nautique et les éducateurs sportifs en charge de l'activité voile).

Prérequis et tests :

Pour candidater à la section voile, il faut participer au test de sélection qui se déroulera le :

Mercredi 29 mai 2024 à 13h30 au Centre Nautique, fin vers 17h30.

Merci de vous renvoyer la candidature de votre enfant au collège pour le 22 mai 2024
délai de rigueur par mail : ce.0221029z@ac-rennes.fr

Profil de l'élève de la classe voile :

Votre enfant doit être licencié à la FFvoile soit auprès de son club de résidence soit auprès du centre nautique de Perros-Guirec. Le coût annuel de la licence est de 31 euros pour l'année 2024. La licence est renouvelée en janvier de l'année suivante avec une nouvelle cotisation FFvoile (sauf cas des primo-licences, c'est-à-dire des nouveaux licenciés FFvoile en septembre 2023)

Le niveau demandé pour participer à la sélection est le suivant : être en capacité d'atteindre rapidement le niveau 2 sur la carte de progression de la FFV ; « atteindre tout point du plan d'eau, sur un trajet choisi et encadré par le moniteur ».

L'élève doit avoir des qualités telles que l'esprit d'équipe, de solidarité, le goût de l'effort et avoir envie de porter les valeurs du sport. Il doit être consciencieux dans son travail scolaire. Un temps d'échanges de quelques minutes sera proposé à chaque candidat suite au test nautique, afin d'étudier le projet de l'élève et d'évaluer sa motivation à intégrer cette section. Les résultats seront communiqués la semaine suivant les sélections par mail.